

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 18
Votants : 20

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. AUROY Olivier, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUMILLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme DUGUET Nicole), M. MERILLOU Stéphane, M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. VINCENT François

Secrétaire de séance : M. SCHOENDORFF Frédéric

Affiché le : 11/04/2019

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les recettes prévisionnelles liées aux taxes pour l'année 2019. Compte tenu des taux actuels, du niveau de la collectivité vis-à-vis des autres communes de Limoges Métropole, des augmentations récentes, de l'augmentation des bases générant une recette supplémentaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de fixer à :**
 - **15.22 % le taux d'imposition communale pour la taxe d'habitation**
 - **18.64 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier bâti**
 - **67.28 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier non bâti**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 20	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 1
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

